

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAIMPOL

Séance du samedi 22 mars 2008

Procès-verbal
de l'installation du Conseil Municipal,
de l'élection du Maire,
de la fixation du nombre d'adjoints et de l'élection de ceux-ci.

L'an deux mil huit, le vingt-deux mars, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Paimpol proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 16 mars 2008, sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Annie MOBUCHON, François ARGOUARCH, Brigitte LE SAULNIER, Georges LUCAS, Soizic DALMARD, Didier CALMELS, Jacqueline GAUDRÉ, Christophe CAUDAN, France LE BOHEC, Alain LE BLEIZ, Nicole DERRIEN, Pierre-Yves LE MOAL, Jeanine LE CALVEZ, André GUILLEMOT, Yvonne CONAN, Erwan ROSEC, Annick CHAUSSIS, Franck PICHON, Annick COAYREHOURCQ, Albert LE CALVEZ, Anne-Marie BRÉ, Romain RAPIN, Sandrine GUILLOU, Loïc HUCHET du GUERMEUR, Marie Line DEPAIL, Camille GROT, Marie-Christine ROUXEL, Pierre MORVAN.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul POCHARD, qui après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer Mesdames et Messieurs

Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Annie MOBUCHON, François ARGOUARCH, Brigitte LE SAULNIER, Georges LUCAS, Soizic DALMARD, Didier CALMELS, Jacqueline GAUDRÉ, Christophe CAUDAN, France LE BOHEC, Alain LE BLEIZ, Nicole DERRIEN, Pierre-Yves LE MOAL, Jeanine LE CALVEZ, André GUILLEMOT, Yvonne CONAN, Erwan ROSEC, Annick CHAUSSIS, Franck PICHON, Annick COAYREHOURCQ, Albert LE CALVEZ, Anne-Marie BRÉ, Romain RAPIN, Sandrine GUILLOU, Loïc HUCHET du GUERMEUR, Marie Line DEPAIL, Camille GROT, Marie-Christine ROUXEL, Pierre MORVAN.

Mme Sandrine GUILLOU est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 212-15 du CGCT).

M. POCHARD appelle Mme Yvonne CONAN, doyenne des membres de l'assemblée, à prendre la présidence, en application de l'article L 2122-8 du CGTC. Avant de se retirer, M. POCHARD souhaite «bon vent» à la nouvelle équipe.

2. ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Mme Yvonne CONAN, présidente, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Mmes Jeanine LE CALVEZ et Marie-Christine ROUXEL sont désignées comme assesseurs.

Puis Mme Annie MOBUCHON propose la candidature de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	29
Bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN obtient 24 voix.

M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN est proclamé Maire et immédiatement installé, prend la présidence de l'assemblée, es-qualité.

Mme Yvonne CONAN remet l'écharpe tricolore à M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN. Au nom de toute l'équipe, elle lui confie la charge de Paimpol, lui renouvelle sa confiance et lui souhaite «bon vent, belle mer» pour mener à bien les projets.

M. le Maire remercie les Paimpolaises et les Paimpolais pour la confiance qu'ils ont accordée à son équipe, garante d'une nouvelle démarche en politique avec des votes de conscience et non pas des votes de consignes et ce afin de sortir du sectarisme et des querelles d'étiquettes. M. de CHAISEMARTIN précise qu'il est conscient que son équipe aura tout à prouver, d'autant qu'elle est composée de jeunes élus tant par l'âge que par l'expérience, mais il assure qu'elle s'y est préparée et qu'elle est prête à travailler. Puis, l'intervenant salue les élus de la minorité qui, il l'espère, participeront dans un esprit constructif aux débats tant au sein des commissions que du conseil municipal. En outre, il insiste sur le fait qu'être élu est un honneur, mais surtout un devoir et que le conseil municipal dans son ensemble en est conscient.

3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Dans un souci d'économie, M. le Maire propose la création de sept postes d'adjoints.

La proposition de M. le Maire est votée à l'unanimité.

4. ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Il constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée.

Premier tour de scrutin

M. de CHAISEMARTIN propose la candidature de la liste de Mme Annie MOBUCHON.

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	29
Bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- Mme Annie MOBUCHON, 1^{ère} adjointe, chargée de l'éducation ;
- M. Didier CALMELS, 2^{ème} adjoint, chargé de l'urbanisme, des finances et détaché à la mairie de Kéridy ;
- Mme Brigitte LE SAULNIER, 3^{ème} adjointe, chargée de la santé ;
- M. François ARGOUARCH, 4^{ème} adjoint, chargé des activités économiques et détaché à la mairie de Plounez ;
- Mme Sandrine GUILLOU, 5^{ème} adjointe, chargée des solidarités ;
- M. Erwan ROSEC, 6^{ème} adjoint, chargé de la jeunesse et des sports ;
- Mme France LE BOHEC, 7^{ème} adjointe, chargée de la culture, du développement de la ville et de la communication.

La séance est levée à 11h15.
